

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20240116_P_010
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance

Objet : Signature d'une convention de prestation et de formation avec Magalie MARCON, pour des temps pédagogiques et des temps de formations à la crèche Les Matrus.

Le Président,

N° 20240116_P_010

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

**Magalie MARCON,
Psychomotricienne,
Cabinet LEGER-ROPER
8 rue du 8 mai 1945,
42700 Firminy**

La formatrice organise au profit de la crèche Les Matrus, une formation d'accueil du jeune enfant en crèche : ajustements et réflexions quant à la place du professionnel autour de l'enfant en développement. :

- 10 rencontres en immersion : temps pédagogique
- 6 rencontres en présentiel : temps de formation

Dates des interventions : tout au long de l'année

Lieu : Crèche Les Matrus

Montant : 2 544.00 € TTC

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 16 janvier 2024

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240116-20240116_P_010-AU
Reçu le 22/01/2024